

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2013

L'an deux mil treize, le dix huit du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mr Alain MENAGER, Mr François PHILIPPE, Mr Anthony BORGES, Mme Françoise WILLAUER et Mme Elisabeth LYONNAIS.

Excusés : Mr Eric MOISSONNIER, Mr Florent MONINOT, Mr Jérôme PUGET, Mme Marie-Thérèse MICHAUD

Le Conseil municipal nomme Elisabeth LYONNAIS, secrétaire de séance.

1/ Mise en place d'un document unique d'évaluation des risques professionnels :

Le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de se mettre en conformité avec la réglementation en matière de sécurité des agents communaux. Il informe le Conseil qu'il a rendez-vous avec le conseiller en prévention des risques professionnels du Centre de Gestion pour la présentation du « document unique » d'évaluation des risques professionnels qu'il conviendra de mettre en place.

Le Centre de Gestion propose une mission d'accompagnement pour la réalisation de ce document moyennant un coût de 388€ (cotisation forfaitaire pour une collectivité de moins de 10 agents). Le conseil municipal accepte le principe de confier cette mission au centre de gestion.

2/ Recensement de la population en 2014.

Le Maire indique à l'assemblée que la commune de Condal fera l'objet d'un recensement en 2014. Il précise les modalités de l'organisation de ce recensement en précisant qu'il convient, dans un premier temps, de désigner un agent coordonnateur.

Monsieur Olivier FOREST, secrétaire de mairie, est désigné coordonnateur communal. Cette désignation fera l'objet d'un arrêté municipal.

Le recensement débutera le 16 janvier 2014 et se terminera le 15 février 2014.

Un agent recenseur sera nommé par arrêté municipal et sera rémunéré sur la base de 1.72€ par habitant et de 1.13€ par logement soit $425 \times 1.72\text{€} = 731\text{€}$

3/ Extension du lotissement de la Pinède:

Le Maire rappelle qu'il avait été convenu de réaliser une extension du lotissement de la Pinède de sorte que la commune puisse répondre favorablement à une éventuelle demande d'installation. Le cabinet de géomètres Bouiller Digard, qui avait été missionné sur cette affaire vient de communiquer un devis à la commune pour une extension simplifiée de un lot. Le devis se monte à 1 271.35 €. Le Maire précise que cette procédure simplifiée permet de maîtriser les coûts et le conseil municipal accepte cet aménagement dont le coût ne comprend pas les raccordements aux divers réseaux.

Concernant le lotissement de la Pinède, le Maire informe l'Assemblée que les travaux de voirie (desserte du lotissement et enrobé autour de l'espace central) commenceront le mois prochain.

4/ ATESAT 2013 :

Le Maire explique que la commune bénéficie de l'aide de la DDT au titre l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

Il informe que cette assistance doit cesser définitivement en 2014 et qu'il est possible d'en bénéficier au titre de 2013 à la condition de passer une convention spécifique avec les services de la DDT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Une délibération sera prise à cet effet.

5/ Voirie communale

- **Elagage:**

Pour maintenir la voirie communale en bon état et pour permettre à tout type de véhicule de circuler dans de bonnes conditions, les arbres, buissons et autres végétaux situés sur les propriétés privées doivent être élagués par les propriétaires riverains du domaine public communal.

Le Maire indique à l'Assemblée qu'il a adressé un courrier à certains riverains pour leur rappeler leurs obligations. Il informe l'assemblée qu'un nouveau rappel sera fait et qu'ensuite la commune fera procéder elle-même à l'élagage aux frais du riverain concerné.

- **Busage des fossés:**

Le maire indique que l'écoulement des eaux de ruissellement dans les fossés est perturbé par les aqueducs en mauvais état ou insuffisamment dimensionnés. Il convient donc pour le bon état de la voirie communale de rénover progressivement les aqueducs au droit des accès aux propriétés agricoles.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal valide le principe suivant : le busage des accès aux terrains agricoles se fera avec des canalisations de diamètre 300 mm de type « écobox » d'une longueur de 6 mètres. La fourniture du matériel sera prise en charge par le propriétaire ou l'exploitant et les travaux de terrassement et de pose seront pris en charge par la commune.

6/ Questions et informations diverses :

1. Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de l'espace multisports sont achevés.
2. Le Maire indique au conseil qu'il a été convié par Madame la Sous Préfète de Louhans avec le trésorier municipal au sujet de la situation financière de la commune. Elle lui a fait part de sa préoccupation, notamment en ce qui concerne son endettement, qui selon elle, ne laisse aucune marge de manœuvre à la

commune. Le Maire rappelle au conseil que le taux d'endettement de la commune est stabilisé mais qu'il est effectivement très élevé depuis le début de la mandature. Par courrier adressé au Maire Madame la Sous Préfète a par ailleurs demandé que cette situation fasse l'objet d'une information au conseil municipal.

3. RPQS : Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau. Le Maire informe le conseil des dispositions essentielles du RPQS et précise que, pour de plus amples informations, le document est à la disposition de tous à la mairie

4. Travaux de curage de la lagune du lotissement: Monsieur le Maire indique qu'après consultation de trois entreprises (LELEDY, SEDE et GOUT), la meilleure offre a été proposé par l'entreprise Gout de Varennes Saint Sauveur 0 qui les travaux ont été confiés. Une réunion d'ouverture de chantier aura lieu le mercredi 03 juillet à 14h00 à la mairie de Condal avec l'entreprise Gout, Madame Marie-Rachelle Viallet de la Chambre d'Agriculture, Madame Nellie Cheynet du Conseil Général et Monsieur Jacober propriétaire des terrains sur lesquels seront effectués les épandages. L'étude préalable, réalisée par la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire est subventionnée à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau.

5. **Transports scolaires** : Le Maire indique que les demandes de Madame MICHAUD et de Monsieur MONINOT concernant la création d'arrêts aux lieux dits Villard Chappel et à Binan, ont été acceptées par les services du Conseil Général pour la prochaine rentrée.

6. **Tarif de location de la salle des fêtes** : compte tenu des divergences d'interprétation concernant les tarifs de location fixés par délibérations des 7 octobre 2008 et 3 février 2009, il convient de préciser que le tarif « courte durée » est forfaitaire et que de ce fait, il intègre vaisselle, cuisine et chauffage. De même lorsque la salle est mise gratuitement à la disposition des associations, il s'agit bien d'une gratuité totale et il n'y pas de contribution pour la cuisine, la vaisselle et le chauffage. Il est rappelé que le comité des fêtes dispose de 2 mises à disposition gratuites : une pour la fête patronale et une pour le banquet des conscrits. Le conseil municipal valide ces dispositions.

7. **Abattage des peupliers à Graverat** : le conseil municipal prend connaissance de la proposition de l'entreprise Chevaux de Cuiseaux pour l'abattage d'une parcelle de peupliers et accepte l'offre d'un montant de 7500 €

8. **Regroupement pédagogique** : Compte tenu de l'évolution prévisible des effectifs et afin de prévenir la fermeture éventuelle d'une classe, le conseil municipal de Condal, à l'instar de celui de Dommartin, décide d'accepter les enfants de moins de 3 ans à compter de la rentrée de septembre 2013.

9. Les conditions météorologiques ont contraint « les petites mains » à se replier sur la salle des fêtes pour la fête du printemps. Le Maire propose que cette mise à disposition soit gratuite compte tenu du manque à gagner pour l'association. Le conseil accepte cette proposition.

Le Maire,

Jean-Louis DESBORDES